

Payer les non-consommateurs d'énergie : une bonne idée dangereuse...

L'"effacement diffus" est un service proposé depuis peu par quelques entreprises pour réduire les pics de consommation d'électricité. Grâce à un boîtier installé chez les particuliers, pilotant à distance réfrigérateurs et chaudières, les opérateurs peuvent provoquer à la demande des mini-coupures et aider ainsi le gestionnaire du système électrique français à passer les périodes critiques.

Écrit par



Claude Crampes



Thomas-Olivier Leautier

Pour les particuliers, le boîtier est gratuit, la gêne occasionnée mineure, et leur facture d'électricité peut ainsi diminuer légèrement. Sur le plan de l'environnement, cet écrêtage des pics de consommation permet de ne pas mettre en marche des centrales supplémentaires, forcément polluantes. Une démarche innovante qui a donc a priori tout pour séduire. Las, une décision du Conseil d'Etat, le 3 mai dernier, pourrait bien transformer cette bonne idée, à la fois écologique et économique, en une bombe financière à retardement.

En effet, lors des périodes critiques, la gestionnaire RTE est amené ou bien à acheter sur le marché des ressources électriques supplémentaires, ou bien à faire baisser la demande grâce à une multiplication des mini-coupures, effectuées tant par ces nouveaux opérateurs que par les industriels assez nombreux à être capables de réduire leur demande de manière ponctuelle. Pour effectuer son choix, RTE s'appuie sur les prix, celui du mégawatt supplémentaire d'un côté, celui du "négawatt" de l'autre, autrement dit le prix pratiqué par celui qui propose une "non-consommation" d'électricité à un moment précis.

Or, c'est là que le bât blesse. Le mégawatt supplémentaire est vendu par les fournisseurs d'électricité à un coût lié à la mise en service de centrales de réserve. Mais comment fixer le prix du « négawatt », c'est à dire du renoncement à la consommation? La Commission de Régulation de l'Energie avait souhaité équilibrer ce marché en émergence en obligeant les nouveaux opérateurs à reverser aux fournisseurs d'énergie le prix d'achat de l'énergie non consommée. Le Conseil d'Etat a annulé cette décision en mai dernier, en dépit de tout bon sens économique.

Un exemple simple permet de comprendre la situation. Supposons que nous réservions un repas chez un restaurateur pour dimanche. Nous ne payons rien lors de la réservation. Samedi, nous téléphonons au restaurateur: « Si cela vous arrange, nous pouvons ne pas venir demain. Vous économiserez ainsi le coût de préparation du repas, donc, d'après les règlements en vigueur dans notre ville, vous devez nous payer ce coût».

Recevant de « l'argent gratuit », nous allons réserver toutes les tables dans tous les restaurants de la ville, afin de maximiser nos gains. Les restaurateurs doivent nous payer pour les repas non consommés. S'ils ne reçoivent aucune subvention, ils feront rapidement faillite. Pour maintenir ce règlement, la collectivité devra donc subventionner le mécanisme, c'est-à-dire que les autres clients nous payeront pour ne pas consommer.

Cela semble absurde, mais c'est exactement le mécanisme économique sous-jacent créé par la décision du Conseil d'Etat .

L'avenir est tout tracé pour une répétition de la pantalonnade photovoltaïque dont nous peinons à sortir. Les professionnels de l'effacement, qui ont comme unique coût l'installation et le pilotage des boîtiers électronique, pourront proposer systématiquement à RTE des prix inférieurs à ceux des fournisseurs d'électricité tout en réalisant des marges considérables. Les industriels pour leur part n'auront qu'à dire qu'ils souhaitent consommer et qu'ils y renoncent, pour être payés également pour cette non-consommation.

Le volume des effacements, et la subvention versée par les consommateurs vont s'envoler. La presse va crier à la bulle spéculative, les fournisseurs crier au voleur, le gouvernement demandera à une commission ad hoc un rapport sur la situation, et d'ici deux ans nous aurons peut-être l'amorce d'une réglementation adaptée au développement des technologies permettant de rendre la demande d'électricité flexible. Et si on s'y mettait tout de suite ?

Thomas-Olivier Leautier

[Claude Crampes](#)